



CERNAY

AMAP Steaks hachés Ferme Richart



Saison 2023/2024

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre

Le producteur	Le consomm'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse
earlrichart@yahoo.fr 03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Code postal, commune
	Mail
	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une Amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Viande d'élevage, en cours de conversion bio.

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :
Le consomm'acteur compose son panier en choisissant le nombre de steaks qu'il souhaite acheter à chaque distribution, tous les mois (voir le détail des dates de distribution).

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix total du panier
Steaks hachés surgelés	2.00€		
TOTAL PANIER			

Les steaks ont un poids de 125 g, sont surgelés et emballés à l'unité.
Viande provenant de vaches laitières âgées de 4 à 6 ans, en cours de conversion bio.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu une fois par mois pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après:

Durée de la saison pour le consomm'acteur:	La saison commence le et se termine le 15 mars 2024.												
Nombre total de distributions :	La saison correspond à paniers. (12 paniers pour la saison complète commençant le 14 avril 2023)												
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les vendredis, entre 18h00 et 18h45												
Dates de distribution :	<table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="radio"/> 14 Avril 2023</td> <td><input type="radio"/> 04 août 2023</td> <td><input type="radio"/> 08 décembre 2023</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 12 mai 2023</td> <td><input type="radio"/> 01 septembre 2023</td> <td><input type="radio"/> 19 janvier 2024</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 09 juin 2023</td> <td><input type="radio"/> 13 octobre 2023</td> <td><input type="radio"/> 16 février 2024</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 07 juillet 2023</td> <td><input type="radio"/> 10 novembre 2023</td> <td><input type="radio"/> 15 mars 2024</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="radio"/> 14 Avril 2023	<input type="radio"/> 04 août 2023	<input type="radio"/> 08 décembre 2023	<input type="radio"/> 12 mai 2023	<input type="radio"/> 01 septembre 2023	<input type="radio"/> 19 janvier 2024	<input type="radio"/> 09 juin 2023	<input type="radio"/> 13 octobre 2023	<input type="radio"/> 16 février 2024	<input type="radio"/> 07 juillet 2023	<input type="radio"/> 10 novembre 2023	<input type="radio"/> 15 mars 2024
<input type="radio"/> 14 Avril 2023	<input type="radio"/> 04 août 2023	<input type="radio"/> 08 décembre 2023											
<input type="radio"/> 12 mai 2023	<input type="radio"/> 01 septembre 2023	<input type="radio"/> 19 janvier 2024											
<input type="radio"/> 09 juin 2023	<input type="radio"/> 13 octobre 2023	<input type="radio"/> 16 février 2024											
<input type="radio"/> 07 juillet 2023	<input type="radio"/> 10 novembre 2023	<input type="radio"/> 15 mars 2024											
Lieu de distribution :	Conciergerie complexe sportif - rue René Guibert - CERNAY												

AMAP Steaks hachés LA FERME RICHART

CERNAY

Saison 2023/2024

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison € X paniers = €	
Paiement soit : ○ Par chèques à l'ordre de : SAS RICHART ○ Par virement (se renseigner au point info)	<input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est inférieur à 50.00 € 1 chèque de €, encaissé en mai 2023 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison <input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est supérieur à 50.00 € 1 chèque de €, encaissé en mai 2023 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison Ou 3 chèques de €, encaissés en mai 2023, en septembre 2023 et le dernier en janvier 2024. <input type="checkbox"/> 1 virement permanent (se renseigner au point info)	

<p>Carte à points :</p> <p>Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre plus de steaks que votre panier hebdomadaire ? Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.</p> <p>Pour l'amaap « La Ferme Richart », vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€). Cette carte vous permet également de choisir des œufs. Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.</p> <p>Attention ! Seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amaap Ferme Richart pourront renouveler leur carte à points en cours de saison. Renseignez-vous auprès de votre amaap ou au point info de ThurAmap.</p>

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2023/2024. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'amaap « LA FERME RICHART »
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les 2 parties.	
Le producteur	Le consommateur
(signature)	(signature)